



FEDERATION FRANÇAISE DE HANDBALL

Bureau Exécutif du 11 septembre 2004

Présents : J. Bettenfeld, F. Serex, Mme M. Ansquer, J. Ferignac, C. Scarsi, J. Taillefer

Excusés : C. Perruchet, F. Perez, J. Brihault, R. Hahn

Assistent : P. Bana, O. Hayes

sous la présidence de A. Amiel

La séance est ouverte à 9h, au siège de la FFHB

1 - Le procès verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 11 août est adopté.

2 – Le Bureau Exécutif nomme Michel GROUT, Président de la Commission de Discipline Nationale en remplacement de Tony DE LA RIVA.

3 - L'assemblée générale du 17 avril 2004 a donné mandat à quatre membres du Conseil Exécutif (voir procès verbal, point 41) pour consentir les modifications qui pourraient être demandées par l'Administration dans le cadre des mises en conformité des statuts et règlements de la FFHB avec les dispositions du décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004.

Les dernières versions de ces textes prenant en compte les modifications demandées sont celles figurant dans l'annuaire fédéral 2004 – 2005, hors règlement disciplinaire particulier pour la lutte contre le dopage.

Pour rendre compte de ce mandat, l'ensemble des textes, y compris les dernières modifications demandées par courrier du 10 août 2004 relatives au règlement disciplinaire particulier pour la lutte contre le dopage, sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 20 novembre 2004, avant l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

4 – Le Bureau Exécutif échange sur la proposition de conciliation du CNOSF concernant le club de Villepinte qui confirme la rétrogradation prononcée par le Jury d'Appel en Nationale 1.

Il prend acte de la position de la CNCG de repêcher le club de Saintes en Division 2 masculine.

5 – Le Bureau Exécutif évoque la demande du club de Villeurbanne datée du 2 septembre 2004.

Compte-tenu du fait que plusieurs joueurs ont décidé, après l'annonce du non-repêchage du club en division 1 (placé en numéro 1 sur la liste de repêchage établie par la CNACG), de ne pas évoluer dans ce club pour la saison 2004-2005, le Bureau Exécutif considère qu'il s'agit d'un cas non prévu et autorise le club de Villeurbanne à compléter la liste déposée à la FFHB dans la limite de 4 joueurs sous réserve du respect de la masse salariale et de la production des contrats conformes au règlement.

6 – La LNH n'ayant pu constituer sa Commission de Discipline, elle se retrouve dans l'impossibilité d'exercer le pouvoir disciplinaire du championnat de Division 1 Masculine.

Aussi, la LNH a saisi la FFHB pour la mise à disposition de la Commission Nationale de Discipline pour exercer ce pouvoir par interim jusqu'à la validation des aménagements utiles.

Le Bureau Exécutif décide de mettre à disposition la Commission Nationale de Discipline jusqu'au 3 octobre, date à laquelle les évolutions nécessaires à la constitution de la Commission de Discipline LNH seront validées par l'Assemblée Générale de la Ligue.

7 – Contrat de cession des Droits télévisuels :

Le BE échange sur les négociations à mettre en œuvre pour le futur contrat de cession des droits télévisuels. Le contrat actuel conclu avec Eurosport arrive à échéance au 30 juin 2005.

Un appel d'offres sera lancé dans les prochains mois piloté par un groupe de travail dédié.

En amont, des échanges se tiendront avec la LNH compte-tenu des dispositions prévues en la matière dans la Convention FFHB-LNH.

8 – Le Bureau Exécutif a pris connaissance du projet de règlement intérieur des Comités. Ce dernier doit encore faire l'objet d'évolutions suite aux remontées des Comités.

Ce règlement sera validé, conformément aux statuts, par le futur Bureau Directeur de la FFHB.

9 – Philippe BANA fait état des démarches entreprises par la D.T.N. relatives au bilan des Jeux Olympiques.

Des réunions sont prévues avec les entraîneurs et les staffs complets. Les conclusions de ces audits seront présentées au Bureau Exécutif lors d'une prochaine réunion.

Différents entretiens sont planifiés également en externe (Ministère des Sports, Préparation Olympique). Le Président du CNOSF recevra individuellement tous les Présidents de Fédération pour faire le bilan.

10 – Prêt FIF :

Le Bureau Exécutif, après avis favorable de la Commission des Finances et de la Trésorière, valide l'accord d'un prêt FIF d'un montant de 2100 € au Comité de la Mayenne pour l'acquisition de matériels informatiques et de téléphonie.

Ce prêt sera à rembourser en 30 mensualités de 70 €.

11 – Le Bureau Exécutif adresse ses félicitations à Marie-Lucienne MANIJEAN pour sa médaille du travail (argent – 20 ans de présence à la FFHB).

12 – Conformément aux dispositions transitoires, le Bureau Exécutif valide la composition de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Elle sera composée des membres suivants :

- E.SEUILLARD
- J.FARAVARI
- O.GERAL
- M.GAUDICHAU
- C.DROUVROY

Elle sera présidée par Edmond SEUILLARD.

La séance est levée à 13H00.

André AMIEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Amiel', written over a light blue horizontal line.

Président de la FFHB